RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CO2 Cartridge

Art.-No.

506 0351, 506 0352, 506 0375, 506 0376, 506 0454, 506 0455, 506 0605, 506 4357, 506 4371, 506 4601, 506 9637, 510 3257, 596 0413, 596 0420, 596 0421, 596 4426, 596 4430

Nº CAS:	124-38-9
Nº CE:	204-696-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériau de réparation de pneus

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	REMA TIP TOP AG
Rue:	Gruber Strasse 65
Lieu:	D-85586 Poing
Téléphone:	+49 (0) 8121 / 707 - 100
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société:	REMA TIP TOP SCHWEIZ AG
Rue:	Birmensdorferstrasse 30
Lieu:	CH 8902 Urdorf
Téléphone:	+41 (0) 44 / 735 82 82 / +41 (0) 44 735 82 00
E-mail:	automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Toxikologisches Informationszentrum, CH-8028 Zürich ++41(0)44-2515151, Notfallnummer 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Compressed gas; H280

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.
Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.
Liquide extrêmement froid et gaz sous haute pression. Provoque de graves gelures.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule: CO_2

Poids moléculaire: 44 g/mol

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
124-38-9	Dioxyde de carbone			100 %
	204-696-9			
	Compressed gas; H280			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Consulter un médecin.
En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

Après contact avec la peau

En cas de gelures, laver abondamment à l'eau sans retirer les vêtements.
Consulter un médecin lorsque des symptômes de gelures se présentent après un contact intensif.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

L'ingestion ne représente pas une voie d'administration potentielle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En raison de la teneur en oxygène réduite de l'air, une concentration élevée du produit peut provoquer l'étouffement.
L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Mousse, gaz carbonique (CO2), poudre chimique, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Pas de mesures particulières nécessaires.

Pour le nettoyage

Bien aérer la pièce.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Pas de matériaux à signaler spécialement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matériau de réparation de pneus

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
124-38-9	Gaz carbonique	5000	9000		VME 8 h	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection de la peau

Non demandé sous utilisation appropriée.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	gazeux
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	- 56,6 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	- 78,5 °C
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.a.
Point d'éclair:	n.a.

Inflammabilité

solide/liquide:	Non combustible

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.

Température d'auto-inflammation:	n.a.
Température d'inflammation spontanée	
solide:	n.a.
gaz:	Le produit n¦est pas auto-inflammable.
Température de décomposition:	n.d.
pH-Valeur:	n.a.
Viscosité dynamique:	n.a.
Viscosité cinématique:	n.a.
Durée d'écoulement:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	2 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	
n.d.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	n.d.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	57300 hPa
Densité (à 20 °C):	0,75 g/cm³
Densité apparente:	n.a.
Densité de vapeur relative:	1,52

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenue
Propriétés comburantes	
Ne propage pas le feu.	

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	0 %
Teneur en solvant:	0 %
Taux d'évaporation:	n.d.

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

10.5. Matières incompatibles

Pas de matériaux à signaler spécialement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Autres informations

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.
En raison de la teneur en oxygène réduite de l'air, une concentration élevée du produit peut provoquer l'étouffement.
L'évaporation rapide du liquide peut causer des gelures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160505 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression, autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le contenu/récipient dans agréés de collecte entreprise élimination ou de locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2037
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Récipients, petits, contenant du gaz (cartouches de gaz)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2

Code de classement:	5A
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Disposition spéciale 191: Ce produit n'est pas soumis à la rélementation ADR/RID.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2037
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Récipients, petits, contenant du gaz (cartouches de gaz)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2

Code de classement:	5A

Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E0

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Disposition spéciale 191: Ce produit n'est pas soumis à la rélementation ADN

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2037
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Receptacles, small, containing gas (gas cartridges)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2

Marine pollutant:	No
Quantité limitée (LQ):	1 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Disposition spéciale 191: Ce produit n'est pas soumis à la rélementation du Code IMDG.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2037
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Receptacles, small, containing gas (gas cartridges)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 kg
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	15 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

Disposition spéciale A98: Ce produit n'est pas soumis à la rélementation IATA-DGR.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d`hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	100 %
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,6,7,9,11,12.

chapitre:

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)